

---

**Projet de délibération n° DEE-16**

**Initiatives pour une Economie Solidaire (IéS) : Participation du Grand Toulouse au capital, soutien au titre de 2010 et désignation d'un représentant**

**Exposé**

---

Depuis plus de 10 ans, la société anonyme coopérative Initiatives pour une Economie Solidaire (IéS) a permis le financement de plus de 40 entreprises solidaires en mobilisant plus de 550 souscripteurs de Midi Pyrénées dont plus de 40 % sur le territoire du Grand Toulouse et près d'une quarantaine de personnes morales comme des banques, comités entreprises, et la Région.

La création d'entreprises solidaires permet de diversifier l'économie locale et de directement contribuer à la création d'emplois durables ; les investissements et l'accompagnement des entreprises dans la durée (5 ans) ont ainsi permis de créer plus de 300 emplois en Midi-Pyrénées et pour une large part sur l'agglomération toulousaine.

L'assemblée générale exceptionnelle du 6 novembre 2009 a entériné la transformation d'IéS en SCIC, l'agrément préfectoral a été obtenu début janvier 2010.

Les SCIC, réglementées par la loi du 17 juillet 2001 et le décret du 21 février 2002, sont des entreprises (SA ou SARL) coopératives adaptées à la création d'activités alliant un projet économique à une finalité sociale.

Ce statut innovant permet aux différents acteurs d'un même territoire (collectivités, associations, bénévoles, usagers...) de s'investir dans des projets d'intérêt collectif, d'expérimenter des formes de partenariat originales et de repenser les modes traditionnels de gouvernance.

La SCIC IéS propose au Grand Toulouse, d'une part, d'intégrer le capital social de la SCIC, d'autre part de soutenir son fonctionnement.

**1/ Entrer dans le capital par la prise de parts sociales**

Le capital social de la SCIC IéS s'élève à un montant de 537 700 euros.

Il est proposé au Grand Toulouse de prendre 350 actions de 76 € (soit 26 600 €) ce qui placerait la Communauté Urbaine au niveau des personnes morales les plus engagées financièrement dans IéS (Crédit Coopératif, Région Midi Pyrénées, SOCODEN, Caisse d'Epargne, CE Astrium et ONERA).

Le conseil d'administration de la SCIC IéS sera représenté par 6 catégories dont celles des collectivités territoriales. L'ensemble des parts sociales des collectivités ne doit pas dépasser 20% du capital social de la SCIC. Celles-ci devront élire 2 représentants de la catégorie « collectivité » pour siéger au conseil d'administration.

L'assemblée générale du mois de juin 2010 élira le Conseil d'administration, le représentant du Grand Toulouse y proposera sa candidature.

**2/ Soutenir les actions d'IéS**

La mission principale d'IéS consiste à financer et accompagner des entreprises solidaires ; IéS souhaite amplifier le volume de ses soutiens aux créations d'activités.

Le programme d'action 2010 se concentrera sur :

- L'élargissement du réseau des accompagnateurs
- La formation de ces nouveaux groupes d'accompagnement
- La sensibilisation des acteurs du territoire afin d'être au plus près des demandes de développement et des projets de création.

Le Grand Toulouse apportera 10 000 euros à IÉS pour accomplir son programme d'actions.

## Décision

---

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique et Emploi du 16 février 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

D'approuver les statuts de la société anonyme coopérative Initiatives pour une Economie Solidaire, dite « IÉS » tels que ci-annexés.

### Article 2

D'autoriser la Communauté urbaine du Grand Toulouse à participer au capital social de la société anonyme coopérative Initiatives pour une Economie Solidaire pour un montant de 26 600 €, soit 4,95 % du capital social total, et d'autoriser le versement de cette somme, afin de permettre au Grand Toulouse de satisfaire à ses obligations d'actionnaire.

### Article 3

De désigner, en tant que représentant du Grand Toulouse à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme coopérative, dite « IÉS » :

- Monsieur Antoine MAURICE

### Article 4

D'habiliter Monsieur le Président du Grand Toulouse à souscrire au capital de la société anonyme coopérative Initiatives pour une Economie Solidaire et de lui donner tous pouvoirs pour signer les statuts et procéder à toutes les formalités constitutives de ladite société anonyme coopérative.

### Article 5

Que les sommes nécessaires au paiement de la participation du Grand Toulouse au capital social de la société anonyme coopérative seront prélevées sur le budget 2010.

### Article 6

De soutenir le programme d'actions d'IÉS au titre de l'année 2010, à hauteur de 10 000 €.

### Article 7

D'autoriser le Président à procéder au versement de 10 000 € (dix mille euros) à l'aide des crédits inscrits aux budgets 2010 et suivants.